43

Discours prononcé par un Membre de la Nobleſſe, à l'Aſſemblée tenue à Grenoble le 25 Août 1788.

MM.

Souffrez, avant d'entamer une délibération dont le réſultat doit ajouter à l'eſtime & à la reconnoiſſance de la nation, que j'aie l'honneur de vous rendre compte de la façon de penſer des diverſes villes que j'ai traverſées pour me rendre à cette aſſemblée. Montelimar balance : cette ville eſt agitée par divers partis d'ambitieux (1), qui ſe croiſent & ſe nuiſent, au préjudice du

(1) Quelques hommes en place, & leurs fauteurs en ſous-ordre, ont ſeuls cauſé les agitations, les perplexités de cette ville, & retardé ſon adhéſion à la cauſe publique, conſtamment deſirée par la partie ſaine, par le plus grand nombre de ſes habitants. Aux mouvements & aux intrigues du ſieur S * * *, ſe ſont joint les démarches de quelques hommes déshonorant leur profeſſion, & de certains individus foibles ou avilis, qui lui ſont dévoués. Tout ce que le ſieur P * * * a auſſi mis en œuvre, au milieu de la cité & dans les communautés voiſines, à l'aide de *l'engeance intendantielle & financiere*, eſt incroyable. — Déjà le 21 juin, ils rendirent illuſoire le zele patriotique du chef de la municipalité ; il eſt notoire que, réunis d'efforts, ils parvinrent à étouffer la voix des bons citoyens.

Heureuſement les arrêts du conſeil, des 2 & 16 du mois

M. de marsanne

patriotisme, que chacun retrouve au fond de son cœur. Vous en jugerez par la réponse du conseil municipal à la lettre des échevins de la ville de Valence, en date

d'août, fournirent, le 24, aux officiers municipaux, l'occasion & le moyen de porter, par une délibération, leur vœu aux trois ordres de la province, convoqués pour le 1er septembre suivant, & de triompher ainsi des ennemis de la chose publique. Ce succès consacré, malgré leurs noires intrigues, les fit encore redoubler d'efforts. Le sieur A *, *, j.., méprisable suppôt de la subdéléguation, homme bien digne d'un nom dès long-temps proscrit, compila ténébreusement, de concert avec quelques autres, une infame délation contre cette délibération, dans les vues de l'anéantir; ils colporterent dans toute la ville un écrit obscur, qu'un procureur reçut ordre de signer; & n'ayant pu parvenir qu'à extorquer quelques signatures odieuses, le chef de ce misérable complot jugea à propos de le retenir, pour s'en faire, au besoin, un titre de justification, & une ressource d'excuses de sa coupable & trop ordinaire duplicité: ainsi, à *Dieu-le-fit*, il voulut autoriser une délibération, projetée d'avance par les habitants de ce lieu pour l'avantage public; & après l'avoir réduite *au bon plaisir de M. l'intendant*, il eut la bassesse de déférer le projet & son auteur au chef de la justice, & crut se préparer, par cette autre duplicité, une justification de conduite contraire, à tout événement.

Le scandale de tant de machinations ayant excité, dans la ville de Montelimar, une fermentation dangereuse, le ministere public, confié à des officiers toujours fideles au roi & à leur serment, (MM. Odouard & Serret, avocat & procureur du roi), s'est vu contraint d'en déférer les auteurs à la justice. Une information a été forcément ordonnée par l'officier principal, lui-même premier moteur du désordre; mais, dans la vue d'en arrêter le cours, ou par crainte peut-être des suites qui pouvoient en résulter contre lui, il a prétexté la nécessité d'un voyage; on le dit parti pour le Comtat, sa premiere patrie. *Quò usque tandem.* . . . . .



des 18 & 21 août de la présente année (1).

MM. de Romans attendent, avec une confiance que vous ne démentirez pas, la résolution de votre assemblée, pour décider leur conduite future. Saint-Marcellin croit à des divisions qu'on assure exister dans notre ordre ; & on a envoyé un courrier, chargé de rapporter le résultat de notre assemblée. Ces deux dernieres villes comptent fermement se réunir à vous au 1er septembre prochain. Notre délibération va donc décider du sort de la province.

Dans cette position des choses, il nous reste à apprécier la valeur des démarches & des aveux du gouvernement. Les deux tableaux suivants vous en faciliteront les moyens. Les ministres, dont la lâcheté politique déshonore notre nation aux yeux de l'Europe, depuis la mort du comte de Vergennes ; ces ministres savent trop bien, MM., ce qu'ils doivent attendre des états généraux ; pouvez vous croire à l'exécution de leur promesse à cet égard ? devez-vous croire à leur sincérité, plutôt qu'à leur foiblesse, lorsqu'ils avouent que la nation a le droit d'accorder des impôts, après leur avoir précédemment entendu dire que le roi étoit législateur unique, sans dépendance & sans partage, ne devant compte qu'à Dieu de l'exercice de son pouvoir ?

(1) Ces deux pieces, ensemble la lettre écrite à M. de Tonnerre, par la municipalité de Valence, existent imprimées.

En 1649, les états-généraux furent convoqués pour le 1er. octobre 1651, à Tours, aux instances de la noblesse du royaume assemblée. En 1653, la noblesse se plaignit vainement à Louis XIV, sur ce que ces préliminaires n'avoient pas été suivis de l'assemblée promise.

La solemnité de cette convocation, la situation des affaires publiques de ce temps, infiniment plus critique que l'époque actuelle, puisqu'à la dilapidation totale des finances, se joignoient des troubles intestins, & une guerre ruineuse à soutenir contre l'Espagne, rien ne put engager le ministre à réunir la nation ; & l'on vit bientôt Louis XIV aller militairement à la cour des pairs, faire enregistrer des édits bursaux, en équipage de postillon & le fouet à la main. Cette suite d'événements, Messieurs, ne doit-elle pas nous faire envisager les mêmes résultats, & prévoir que le fouet de Louis XIV peut devenir, entre les mains des ministres actuels, une verge de fer?

Ces états généraux, Messieurs, ces états particuliers dont on vous présente l'appât, persuadez-vous bien, je vous prie, que vous ne les devrez un jour qu'à votre fermeté actuelle à soutenir votre délibération du 21 juillet. Imaginer que par sa présence à l'assemblée du 27, ordonnée par l'arrêt du conseil, la noblesse soit capable de déroger à ce qu'elle a signé au château de Vizille, c'est insulter indignement au caractere & à l'honneur des gentilshommes Dauphinois. Il est incertain, d'ailleurs, Messieurs, que MM. du clergé & du

tiers-état vouluſſent partager une puſillanimité auſſi déſaſtreuſe; & ne nous couvriroient-ils pas d'infamie aux yeux de la France étonnée, ſi, dans l'abandon où nous aurions laiſſé ces deux ordres, ils réuſſiſſoient, par leur fermeté dans nos communs principes, à maintenir l'intégrité de notre délibération du 21?

AUTRE DISCOURS *dans l'Ordre de la Nobleſſe.*

MM.

PERMETTEZ-MOI de vous obſerver qu'il n'eſt peut-être pas de votre dignité, d'augmenter de demandes en ce moment, pour profiter d'une circonſtance heureuſe à la nation, mais qui rend la marche de MM. les commiſſaires du roi plus incertaine. Je dis qu'il n'eſt pas de votre dignité, parce que, toujours dirigée vers le bien, la conduite de la nobleſſe doit tendre ſans ceſſe à ce but, en mépriſant ces avantages, & franchiſſant

généreusement les obstacles qui pourroient ralentir sa marche. Vous aviez négocié, Messieurs, en députation des trois ordres : la négociation a réussi; la cour approuve le plan convenu; MM. les commissaires du roi vous l'ont fait dire. Par cet arrangement, vous deviez, dans votre assemblée du 1er septembre, porter le vœu de vous réunir à Romans avec le reste du Dauphiné, malgré l'incertitude désolante où vous étiez restés sur le départ du courrier, vu le mystere déplacé de M. l'intendant à cet égard. La noblesse, toujours franche, a dévancé, par sa délibération du 25, l'époque convenue dans le traité dont nous apprenons la réussite. 360 étoit un nombre que vous aviez jugé suffisant. Acceptons, avec les deux autres ordres, ce parti, que dans le temps nous avions regardé comme le meilleur.

Cette modération, dans les circonstances actuelles, nous honore aux yeux de la nation ; & en conséquence de cet arrangement convenu dans une époque désastreuse, MM. les commissaires du roi ne pourront honorablement contrarier l'assemblée du 1er, puisque sa tenue fut alors un article essentiel de la négociation faite avec eux. S'il étoit d'ailleurs possible que, sous un nouveau ministre, que le respect des droits du citoyen caractérise, MM. les commissaires du roi, qui résistent vainement au patriotisme triomphant au fond de leur cœur, se crussent obligés d'employer la rigueur pour dissoudre l'assemblée dont l'honneur vous fait une loi, il vous resteroit, pour la maintenir, un

moyen glorieux & sûr : nous environnerons les deux autres ordres, nous leur servirons de bouclier ; & pour toute défense, nous présenterons notre poitrine découverte aux armes de ces braves militaires, dont nous avons presque tous partagé les travaux. Tel est le genre d'héroïsme auquel nous sommes appelés.